

FEUILLE DE ROUTE 2023/2027

DES MESURES À METTRE EN OEUVRE EN URGENCE !



scsi-pn.fr

décembre 2023

Depuis 2020, le SCSI ne cesse d'alerter sur la crise démographique du corps et la nécessité de mettre en œuvre des mesures pour en stabiliser le volume et en garantir le pyramidage. Le CC est aujourd'hui un grand corps malade qui a besoin d'un traitement de choc.

Depuis le printemps, le SCSI échange avec le ministre, son directeur de cabinet, le DGPN, le DRHFS et l'ensemble de ses collaborateurs sur l'urgence de la situation. À notre demande, des négociations ont débuté et, après plusieurs réunions constructives, la DRHFS est aujourd'hui en mesure de nous communiquer ses premières propositions dans une feuille de route 2023/2027.

Vous pourrez lire en pièce jointe le document de l'administration.

LES REVENDICATIONS DU SCSI

REVALORISER LE DÉBUT DE CARRIÈRE



- Revaloriser le montant de l'IRP des officiers stagiaires ;
- Revaloriser la grille indiciaire des élèves et stagiaires ;



- Mettre en œuvre un dispositif de reprise d'ancienneté pour les anciens CEA ;



- Accompagner les jeunes officiers sur le terrain ;
- Raccourcir la durée des échelons de capitaine.

RACCOURCIR LE TEMPS DE PASSAGE AU GRADE DE COMMANDANT



- Abaisser la règle statutaire d'avancement à 8 ans avec des ratios de promotion adaptés pour faire baisser le temps moyen de passage au deuxième grade ;
- Respecter le pyramidage du corps validé dans le cadre du PPCR.

REVALORISER LE VOLET INDEMNITAIRE

- Augmenter la prime de fidélisation secteur difficile dans les mêmes proportions que celles mises en œuvre pour les CEA ;
- Réaliser une étude comparative entre le corps des attachés et celui des officiers afin de revaloriser le régime indemnitaire du corps de commandement.

RALENTIR LES DÉPARTS D'OFFICIERS EXPÉRIMENTÉS



- Doubler dès 2024 le nombre d'ES de GRAF et des emplois fonctionnels pour ralentir les départs à la retraite ;



- Banaliser l'échelon spécial entre 2024 et 2027.

PLUS UNE MINUTE À PERDRE !

Cette feuille de route est une base solide de travail qui intègre les propositions du SCSI afin de répondre au choc démographique.

Nous entrons maintenant dans une deuxième phase où les négociations vont se poursuivre pour affiner les mesures et fixer un calendrier de cadencement.

Le processus doit débuter concrètement dès 2024 pour répondre aux nécessités opérationnelles et aux attentes des officiers.

